



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Plan local d'urbanisme intercommunal

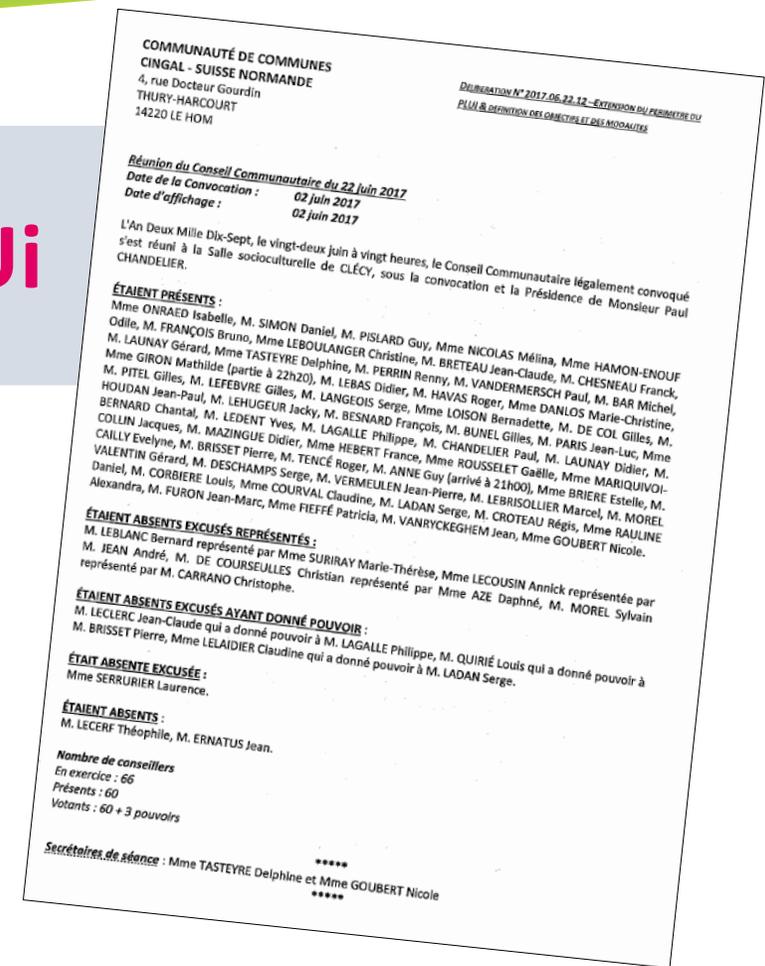
Des enjeux partagés sur le territoire → vers le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Débat sur le PADD du 13 décembre 2018



Le lancement du PLUi

- Délibération de prescription du PLUi de la Suisse Normande le 28 janvier 2015
- Compétence en matière de documents d'urbanisme de facto, à la fusion
- Délibération de prescription complémentaire du 22 juin 2017



Modalités d'élaboration

Délibération de prescription complémentaire du **22 juin 2017**, votée à l'unanimité fixe les modalités de la collaboration :

- Trois grands axes
- Nomme précisément les membres du Cotech et son président.
- Décrit la méthode d'élaboration
- Charge le Cotech de valider les grandes orientations et les différentes étapes.
- Indique que la commission Aménagement du Territoire comprendra un sous-groupe PLUi
- Pour le débat PADD précise qu'une présentation sera faite au groupe de travail PLUi, en Conférence des Maires puis en Conseil Communautaire.

COMMENT LE PADD A ÉTÉ TRAVAILLÉ ?

Travail préparatoire au PADD :

- Rencontres territoriales, permanences, ateliers
- Travail du COTEC avec les acteurs économiques (problématique carrière)
- Proposition de PADD par VE2A en septembre 2018
- Travail de rédaction COTEC et commission ADT

Présentation en conférence des maires

Travaux en COTEC : approfondissement / échange sur les différentes contributions

→ Débat en conseil communautaire le 13 décembre

Diagnostic agricole

- 17 réunions préparatoires dans les communes
- 3 réunions conviant tous les exploitants
- Mise à niveau ex-Suisse Normande : 3 réunions de secteurs.

Diagnostic incendie
Diagnostic stationnement



Conférence des maires

- **Présentation de l'AUCAME : diagnostic et enjeux**
Introduction au travail sur les enjeux du territoire

Communauté de communes
CINGAL - SUISSE NORMANDE

Diagnostic et enjeux
des communes éligibles au
contrat de ruralité



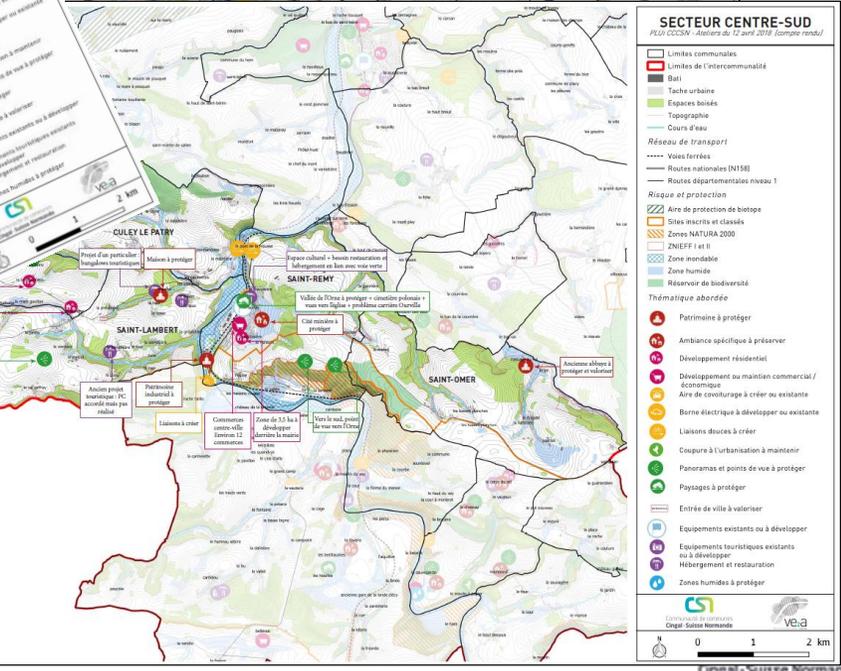
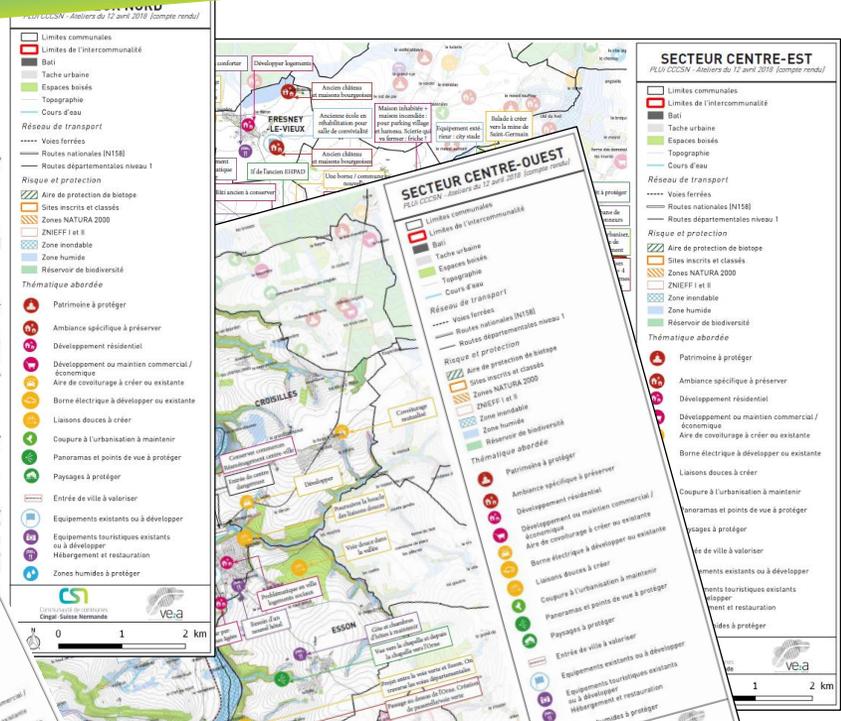
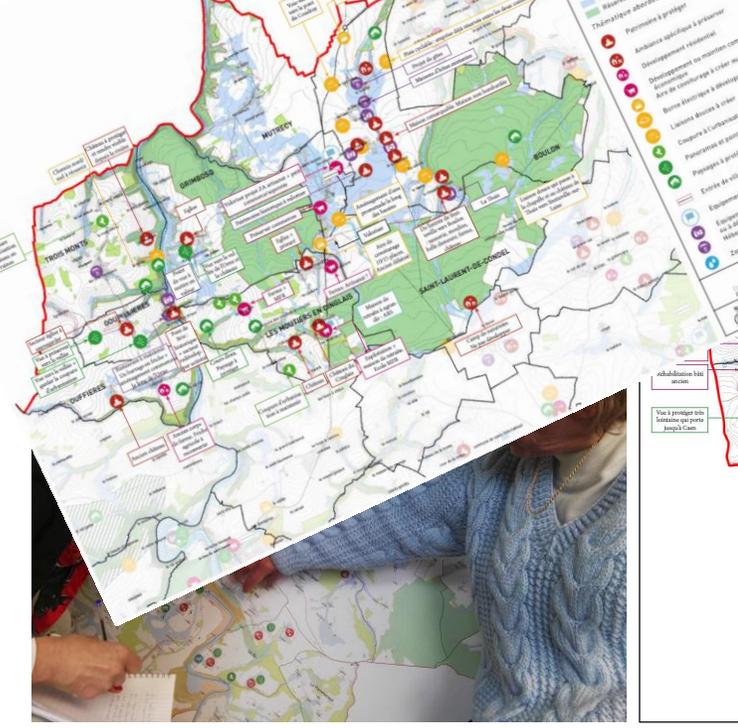
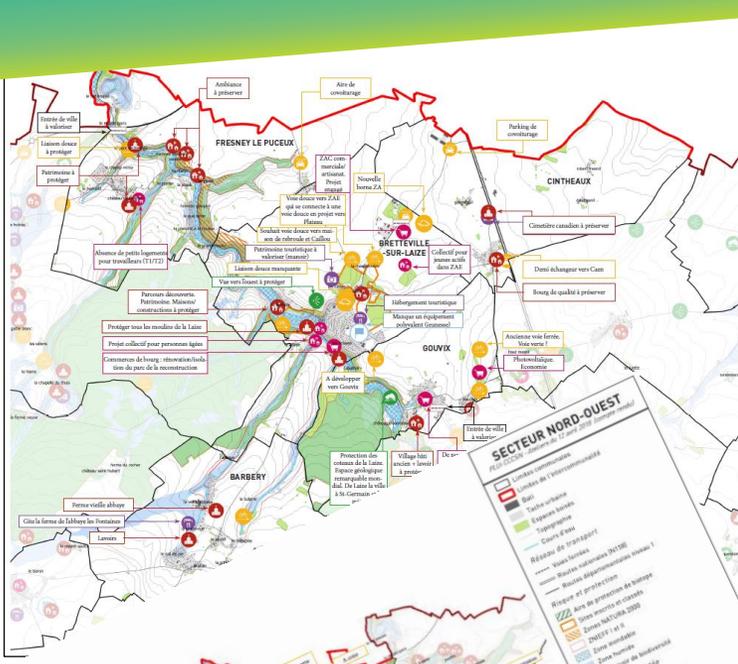
Rencontres territoriales 21 novembre 2017

Organisation de trois réunions sur une journée, à Gouvix

Echange sur les enjeux locaux et communautaires à partir des questionnaires retournés par les communes cet été.



Ateliers du 12 avril 2018



Des travaux en comité technique

INVARIANTS sur l'Intercom'

Aire d'influence de Caen

- Développement des télécommunications
- Maintien des écoles
- Développement des professions médicales

Aire d'influence de Fiers / Conde-sur-Noireau

Aire d'influence de Falaise

INVARIANTS sur l'Intercom'

RENFORCER L'OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION POUR MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DE LA SUISSE-NORMANDE

- Pôle structurant
- Pôle secondaire
- Conforter Saint-Rémy-s/Orne et Caury-Ribou-Haboué comme pôles secondaires du territoire
- Conforter les zones d'activités de Thury-Harcourt/Esson comme pôle d'emplois
- Valoriser la zone d'activités de Saint-Rémy-s/Orne pour maintenir et développer le tissu économique de proximité

Un territoire inscrit dans les parcours résidentiels de Caen Métropole :

- Prendre en compte les besoins spécifiques du territoire liés à la nécessaire rotation du parc et à l'installation de familles pour maintenir l'attractivité du territoire
- Répondre aux besoins de parcours résidentiels internes, aux besoins des plus âgés notamment pour leur permettre de rester sur le territoire

Consolider l'offre d'équipements pour en garantir un accès équitable à l'ensemble de la population et attirer une nouvelle population :

- Maintenir l'offre petite enfance et périscolaire
- Développer une offre culturelle (bibliothèque/médiathèque)
- Renforcer l'offre en terrains de sports couverts
- Poursuivre les discussions pour l'aménagement numér

Palier à l'absence de lycée sur le territoire et qui amène un certain n familles à quitter le territoire pour éviter à leurs enfants ce long tra

- Améliorer la fluidité du trafic entre Clécy et St-Laurent-de-Condol
- Limiter les nuisances liées aux passages de poids lourds qui traver

PARTAGER UN PATRIMOINE CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL REMARQUABLE

CONFORTEUR L'IDENTITÉ ET LA COHÉRIE STRUCTURE TERRITORIALE

- Prendre en compte les différences intercommunales
- Un territoire rural de qualité environnementalement préserver
- Pôle structurant à renforcer
- Faciliter de nouveaux services aux h
- Pôles secondaires
- Favoriser la production et de renouvelabilité, notamment et estiens

CONFORTEUR L'OFFRE DE SERVICES DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION POUR GARANTIR UN ACCÈS ÉQUILIBRÉ AUX ÉQUIPEMENTS

- Conforter l'offre commerciale
- Favoriser la production et de renouvelabilité, notamment et estiens
- Répondre aux besoins services logiques de «
- Offrir l'offre sociale
- Permettre aux trajets pour les enfants
- Encourager les dynamismes participatifs

MAINTENIR LE DYNAMISME ET LA COHÉRIE CONFORTEUR LEUR ATTRACTIVITÉ

- Poursuivre les discussions et développer le télétravail
- Renforcer l'offre commerciale
- Renforcer les interactions et le projet d'animateur
- Valoriser l'arme de co-voiture
- Limiter le coût des déplacements
- Faciliter l'accès aux équipements
- Favoriser un développement agricole et les espaces ruraux
- Faciliter l'accès aux équipements
- Encourager les dynamismes participatifs

INVARIANTS sur l'Intercom'

Aire d'influence de Caen

CONFORTEUR L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE ET SON ORGANISATION, POUR ASSURER LE MAINTIEN DU DYNAMISME LOCAL

- Pôle structurant
- Pôle secondaire
- Conforter les zones d'activités de Thury-Harcourt/Esson comme pôle économique local
- Conforter Clécy comme pôle secondaire à la vocation touristique marquée
- Assurer le maintien du dynamisme économique de proximité en répondant aux besoins des entreprises, notamment artisanales
- Assurer la pérennité des exploitations agricoles :
 - préservation des terres agricoles
 - maintien de l'accessibilité des élevages malgré la topographie
- Un territoire inscrit dans les parcours résidentiels de Caen Métropole :
 - Prendre en compte les besoins spécifiques du territoire liés à la nécessaire rotation répondant aux besoins des plus âgés

RENFORCER DE L'OFFRE DE SERVICES À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION POUR GARANTIR UN ACCÈS ÉQUILIBRÉ AUX ÉQUIPEMENTS

- Pôle structurant
- Pôle secondaire
- Communes de proximité
- Valoriser la diversité des dynamiques économiques
- La ZAE Thury-Harcourt/Esson : principal pôle d'emplois local
- Caen-la-mer : principal pôle d'influence économique
- Un tissu économique de proximité à maintenir / développer
- Des carrières, vitrines du territoire à l'étranger
- Prendre en compte les liens privilégiés entre certaines communes et les territoires limitrophes, dans la programmation des équipements à venir
- Définir un projet communautaire permettant de garantir l'attrait du territoire pour les familles en développant des services et équipements dédiés à la jeunesse
- Prendre en compte les besoins spécifiques du territoire liés à la nécessaire rotation du parc et à l'installation de familles pour maintenir les équipements
- Répondre aux besoins de parcours résidentiels internes, aux besoins des plus âgés notamment pour leur permettre de rester sur le territoire
- Développer l'offre de service petite enfance, scolaire et périscolaire
- Renforcer l'offre d'équipements à destination des « ados »
- Consolider l'offre d'équipements, notamment sportifs pour en garantir un accès à l'ensemble de la population et encourager les dynamiques associatives

LE CADRE DE VIE, SUPPORT D'IDENTITÉ ET DE RAYONNEMENT POUR LE TERRITOIRE

- Renforcer le maillage de liaisons douces entre communes, en s'appuyant sur les chemins ruraux et en aménageant des passages de voirie
- Valoriser les berges de la Lize pour conforter un tourisme local et renforcer les liens entre les habitants et leur environnement
- Valoriser la qualité de vie du territoire et l'ensemble de son patrimoine environnemental et bâti
 - Patrimoine historique
 - Patrimoine géologique
 - Patrimoine environnemental et paysager
- Grandes entités boisées qui structurent le paysage
- Des éléments de patrimoine remarquables et à préserver
- Des haltes randonneurs existantes ou en projet

Des échanges lors des formations PLUi



1/ Des toits pour qui ? Faut-il construire pour se développer ?

Le jeudi 19 avril, de 14h à 17h30. Maison des services, Le Hom, salle de réunion.

2/ La ruralité et l'économie agricole dans un projet de territoire

Le jeudi 26 avril, de 9h30 à 17h30. Maison des services, Le Hom, salle de réunion.



3/ Trouver sa place dans la hiérarchie des normes ?

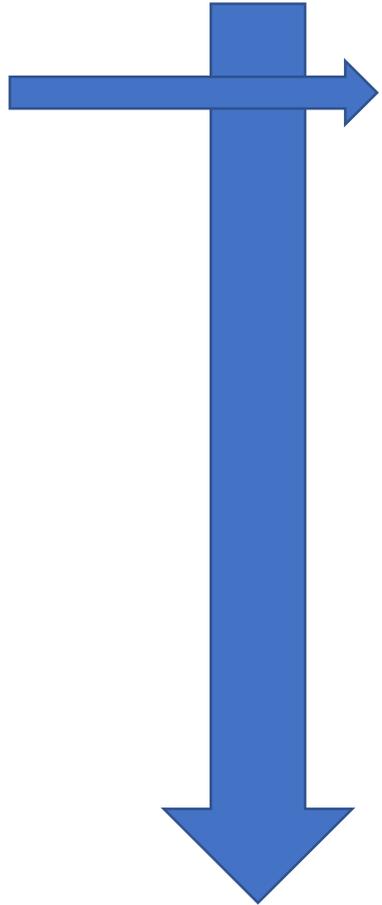
Le mardi 12 juin, de 14h à 17h30. Mairie de Bretteville-sur-Laize, salle des mariages

5/ Consommer moins ou consommer mieux ? La stratégie.

Le jeudi 21 juin, de 9h30 à 17h30. Maison des services, Le Hom, salle de réunion.



Les prochaines échéances



Présentation du diagnostic et des enjeux du territoire

Travail du COTEC et le la Commission Aménagement du territoire

Ateliers d'approfondissement en ateliers thématiques ouverts aux conseillers municipaux

Travail avec la population et les acteurs du territoire :

- Publication dans le journal communautaire
- Renvoi au site internet et appel aux contributions et suggestions
- Forum *Dessignons le Cingal-Suisse Normande de demain*



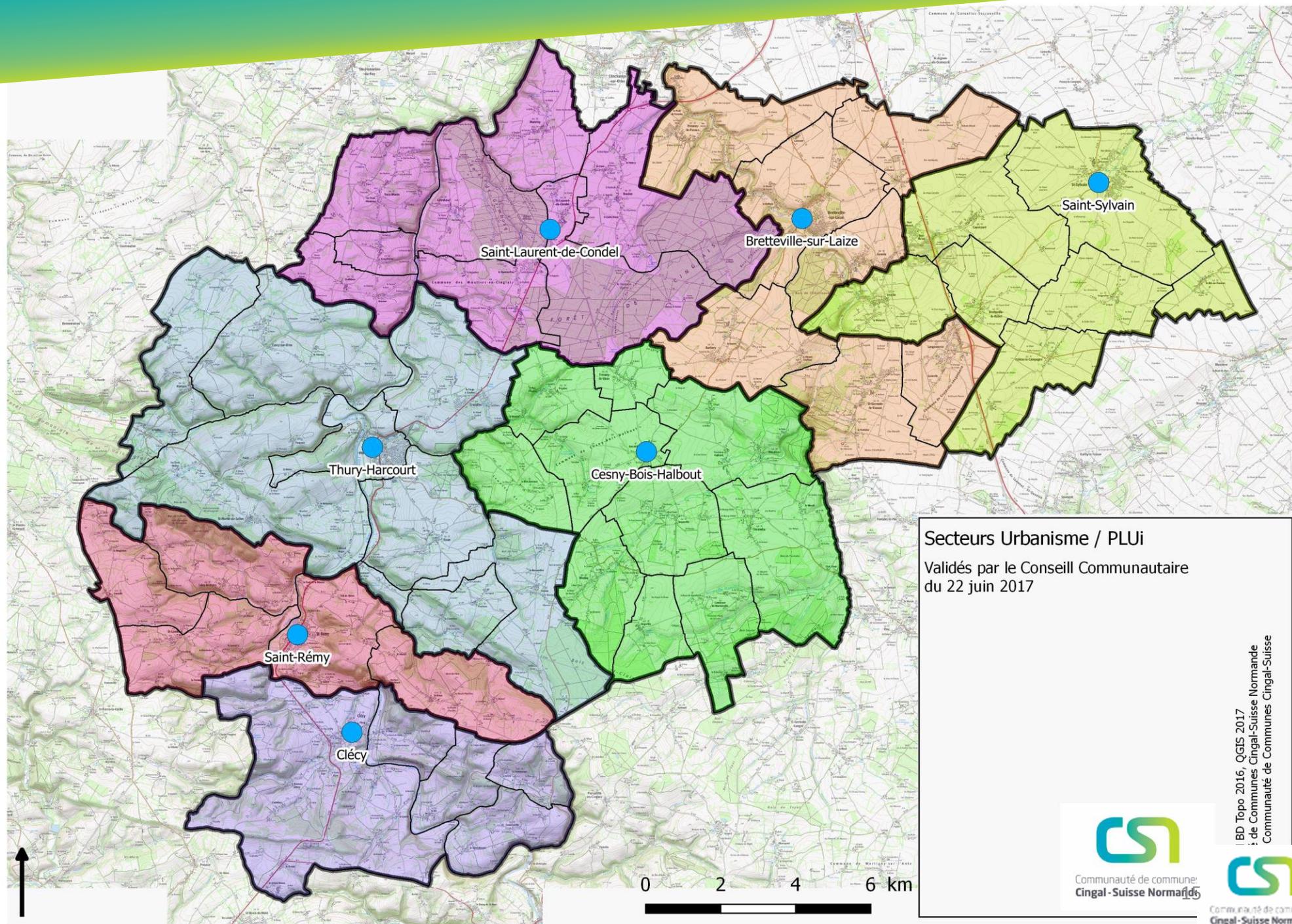
Présentation aux conseillers municipaux par secteur (7 réunions)

Débats en conseils municipaux

Débat en conseil communautaire du PADD amendé

Une présentation du PADD associant l'ensemble des conseillers municipaux dans chaque secteur PLUi.

La mise à disposition pour chaque commune d'une présentation pour l'organisation du débat en conseil municipal.



Débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Article L153-12

Modifié par [LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 35](#)

Un **débat** a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des **conseils municipaux** ou du conseil municipal **sur les orientations générales** du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article [L. 151-5](#), au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Article L153-11

Modifié par [LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 109](#)

[...]

L'autorité compétente **peut décider de surseoir à statuer**, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan **dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.**

Synthèse du diagnostic et ses enjeux

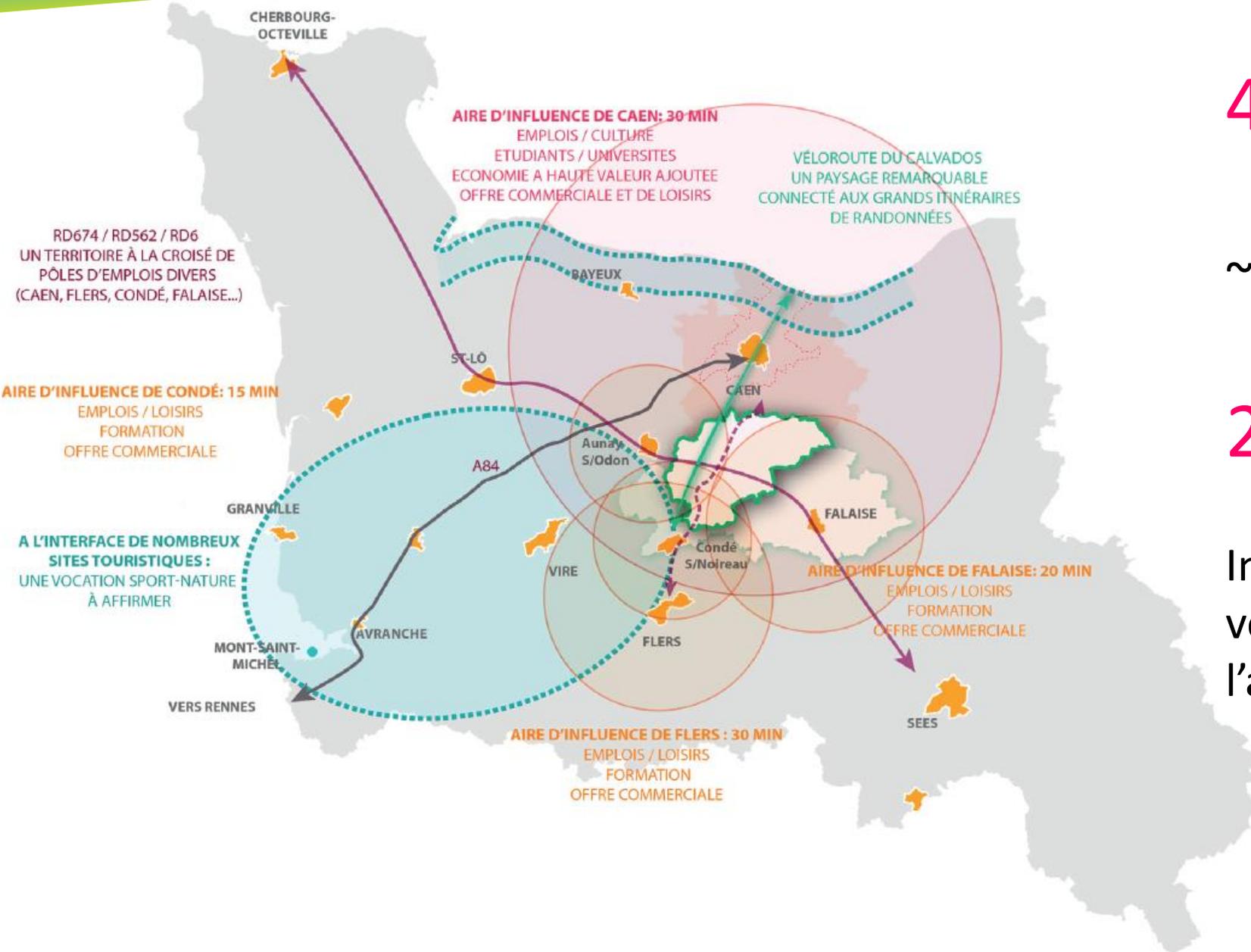
FICHE D'IDENTITE DU TERRITOIRE

47 communes

~ 24 000 habitants

2 communes « structurantes »

Influence marquée des territoires voisins et notamment de l'agglomération caennaise.

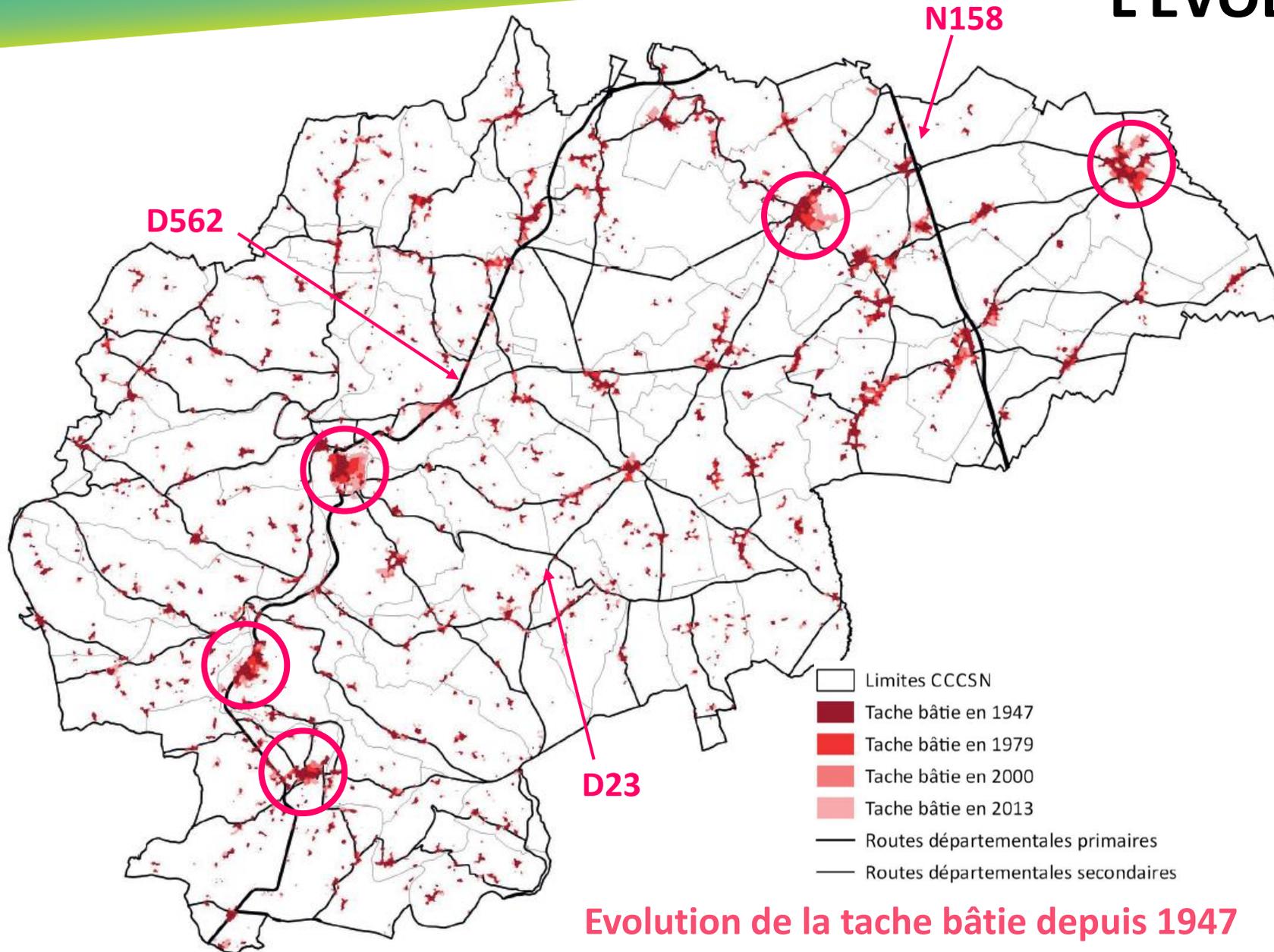


L'EVOLUTION DU TERRITOIRE

Un réseau routier ancien qui a organisé le développement du territoire depuis 1947 (N158, D562 et D23 ...)

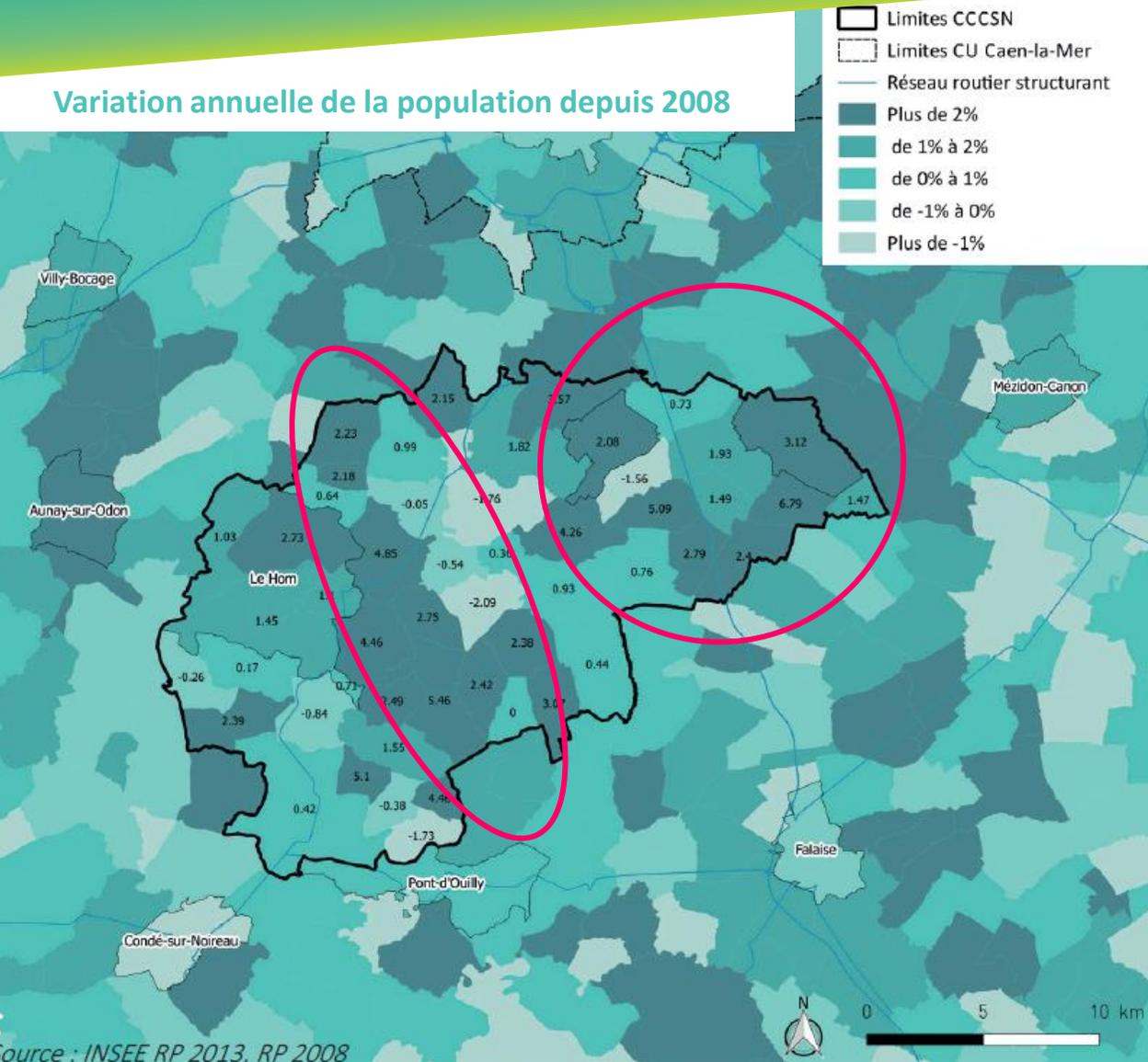
Un développement urbain qui se localise près des **centres bourgs** et des **axes routiers structurants** du territoire communautaire.

A partir de la tache urbaine, on observe que les communes ayant connu un développement régulier et relativement structuré sont les communes de **Bretteville-sur-Laize**, l'ancienne commune de **Thury-Harcourt**, **Saint-Rémy-sur-Orne**, **Saint-Sylvain** et **Clécy**.



Evolution de la tache bâtie depuis 1947

Variation annuelle de la population depuis 2008



L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Dans les années 60, le territoire a connu une importante chute démographique en raison de l'exode rural.

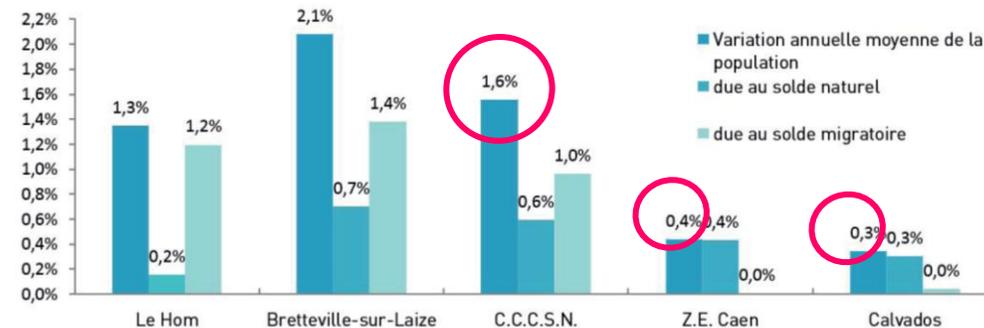
Depuis les années 80, la population du territoire est en augmentation.

Cette croissance s'est accentuée avec le desserrement de l'agglomération de Caen et la périurbanisation.

Depuis 2008, **cette croissance démographique est particulièrement importante au niveau des communes du Centre et de l'Est du territoire.**

ZE com urbaine ?

Croissance démographique depuis 2008



Source : INSEE, recensements de la population, Etat civil

Une croissance démographique nettement supérieure à celles constatées à l'échelle départementale et de l'agglomération caennaise.

Constats

Un territoire rural localisé autour de 2 **polarités**

Une **croissance démographique importante, marquée par un solde migratoire très positif.**

Un phénomène qui traduit l'attractivité résidentielle du territoire, malgré des disparités fortes avec quelques communes connaissant une baisse démographique.

Un **territoire qui reste jeune et familial**, malgré des tendances de vieillissement progressif de la population et de desserrement des ménages :

Un **indice de jeunesse important**, lié à l'arrivée de nouveaux ménages avec enfants à la recherche d'une meilleure qualité de vie et de prix immobiliers accessibles.

Une **taille moyenne des ménages relativement élevée** en comparaison avec l'agglomération de Caen et du département du Calvados.

Le **départ des jeunes actifs en décohabitation**, cherchant une offre plus importante en matière de services, d'équipements et d'emplois.

Un **vieillissement lent mais continu de la population** sur le territoire, notamment au Nord du territoire.

Questionnements pour le projet de territoire

- Comment assurer une croissance démographique et résidentielle qui permette de maintenir le niveau de service, commerces et équipements existants et de dynamiser les bourgs et la vie locale en générale ?
- Comment développer de nouveaux logements ?
- Comment répondre aux besoins de l'ensemble des ménages et garantir une mixité sociale et générationnelle sur le territoire ?
- Quelle stratégie résidentielle mettre en place pour répondre aux enjeux du desserrement des ménages ?

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

Depuis 2008 l'indice de construction est élevé. De l'ordre de 11,5 logements par an pour 1 000 habitants (7,2 pour ZE de Caen, 7,6 pour le département du Calvados et 7,3 à l'échelle nationale).

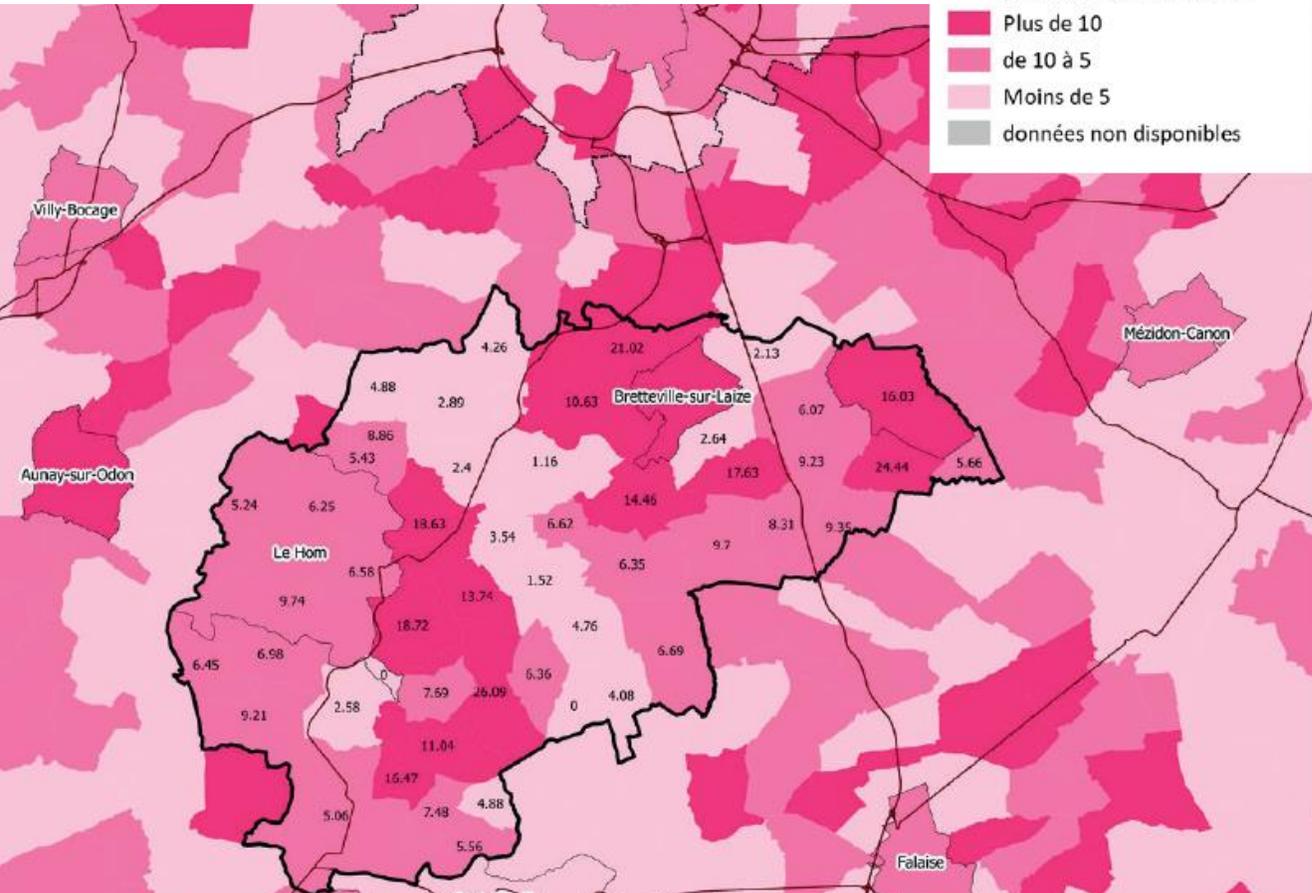
Néanmoins, ce rythme de construction a beaucoup ralenti pour arriver à 6,5 logements par an pour 1 000 habitants, soit une baisse de 11% due à la crise économique de 2009. Il s'aligne aujourd'hui dans la fourchette des autres échelles de référence.

Taille des résidences principales selon le mode d'occupation

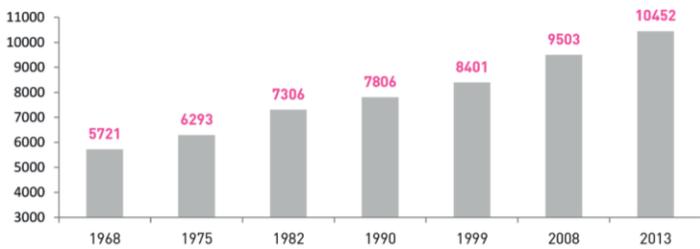
	Résidences principales	C.C.C.S.N.			Z.E. Caen	Calvados	France
		Propriétaires	HLM	NON HLM	Résidences principales	Résidences principales	Résidences principales
1 pièce	1,0%	0,2%	4,9%	3,4%	5,7%	5,8%	5,7%
2 pièces	5,1%	2,4%	11,6%	14,5%	12,6%	11,8%	12,6%
3 pièces	13,9%	9,8%	28,4%	25,5%	21,0%	19,0%	21,0%
4 pièces	25,7%	24,9%	33,3%	26,4%	25,2%	24,0%	25,2%
5 pièces et +	54,3%	62,7%	21,8%	30,3%	35,5%	39,4%	35,5%

Part prépondérante des logements de grande taille sur le territoire

Indice de construction de logement depuis 2008



Evolution du nombre de logements au sein du territoire



Le parc de logements au sein du territoire connaît une augmentation constante depuis les années 1970

→ attractivité résidentielle

Constats

Un parc d'environ **10 500 logements** caractérisé par :

- Une **majorité de maisons individuelles** (93% contre seulement 6% de logements collectifs)
- Une **majorité de grands logements (T5 et plus) sur le territoire,**
- Une **majorité de propriétaires sur le territoire**, de l'ordre de 75% des occupants du parc de logements, contre **16% de locataires du privé et 6% de locataires des HLM,**
- Une **part de logements vacants en augmentation,**
- Un **parc de logements relativement ancien**, avec près de 37% des logements construits avant 1946, contre 19% pour la Z.E. de Caen, 23% pour la Calvados et 25% pour la France.
- Un **population ancrée sur le territoire**, avec environ 53% des ménages ayant emménagé il y a 10 ans ou plus, révélateur d'une **population locale attachée à son territoire pour son** cadre de vie.
- Des **prix immobiliers qui varient sensiblement du nord au sud du territoire**

Questionnements pour le projet du territoire

Comment organiser le développement résidentiel sur le territoire ? Quels outils opérationnels complémentaires au PLUi (planification) pour le maîtriser (rythme, programmation, localisation) ?

Encourager la diversification du parc locatif et de petits logements ?

- Favoriser le développement de logements sociaux ou conventionnés par la réhabilitation du patrimoine communal ?
- Orienter la production de logements sociaux vers les communes structurantes pour limiter l'exclusion et l'isolement des populations les plus vulnérables ?

Favoriser lors de l'écriture du règlement, la réhabilitation des logements anciens pour :

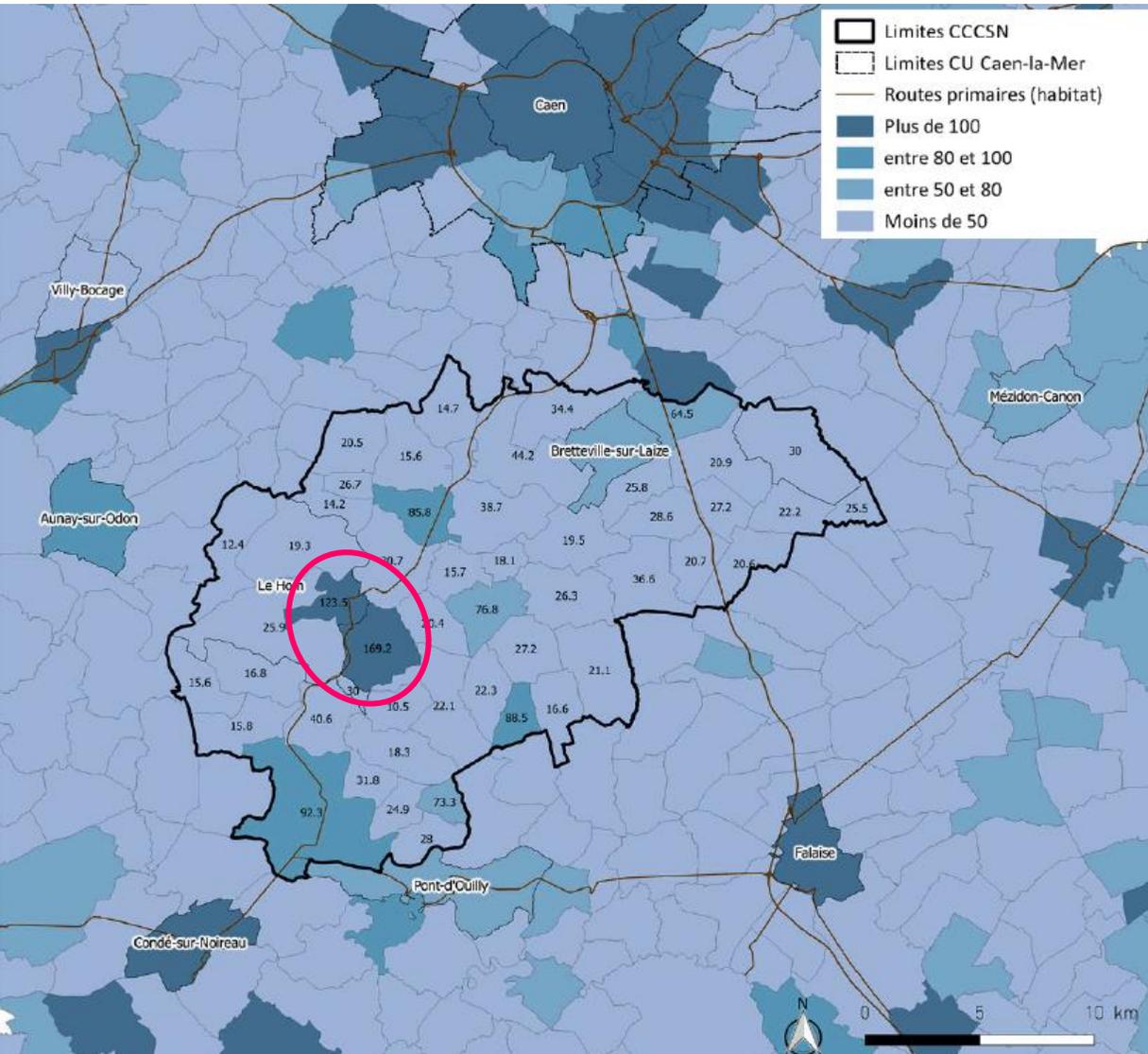
- Prévenir de la vétusté des bâtiments et la vacance au sein du territoire ?
- Lutter contre la précarité énergétique et renforcer les performances énergétiques du territoire ?

Comment maîtriser la pression foncière ?

Comment préserver une architecture et une urbanisation de qualité sur l'ensemble du territoire ?

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Indicateur de concentration de l'emploi



45 emplois pour 100 actifs occupés résidents (contre 98 pour la Z.E. de Caen, 99 pour le département du Calvados et 98 pour la France).

Un territoire principalement **résidentiel**, l'offre d'emplois y est modérée. Elle augmente depuis 2008.

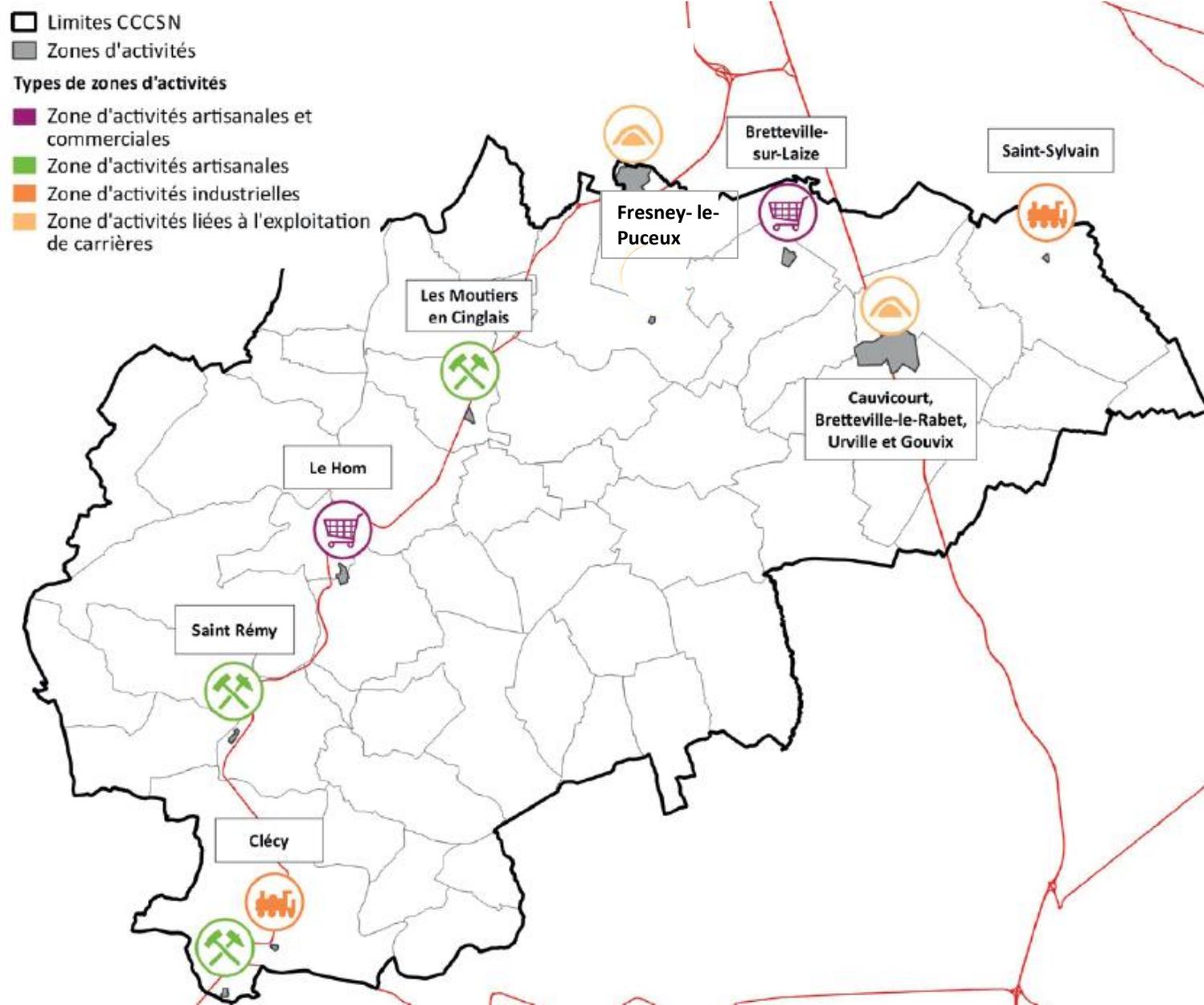
Ce phénomène implique donc de **très nombreux trajets domicile-travail** entre notre territoire et les territoires voisins.

Les communes du **Hom** (commune déléguée de Thury-Harcourt) et **d'Esson** proposent **plus d'emplois que d'actifs occupés résidant sur ces communes** (indicateurs de concentration de l'emploi supérieure à 100).

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Zones d'activités sur le territoire

- ☐ Limites CCCSN
 - Zones d'activités
- Types de zones d'activités
- Zone d'activités artisanales et commerciales
 - Zone d'activités artisanales
 - Zone d'activités industrielles
 - Zone d'activités liées à l'exploitation de carrières



9 zones d'activités :

2 zones d'activités commerciales et artisanales sur la commune du Hom et la commune de Bretteville-sur-Laize

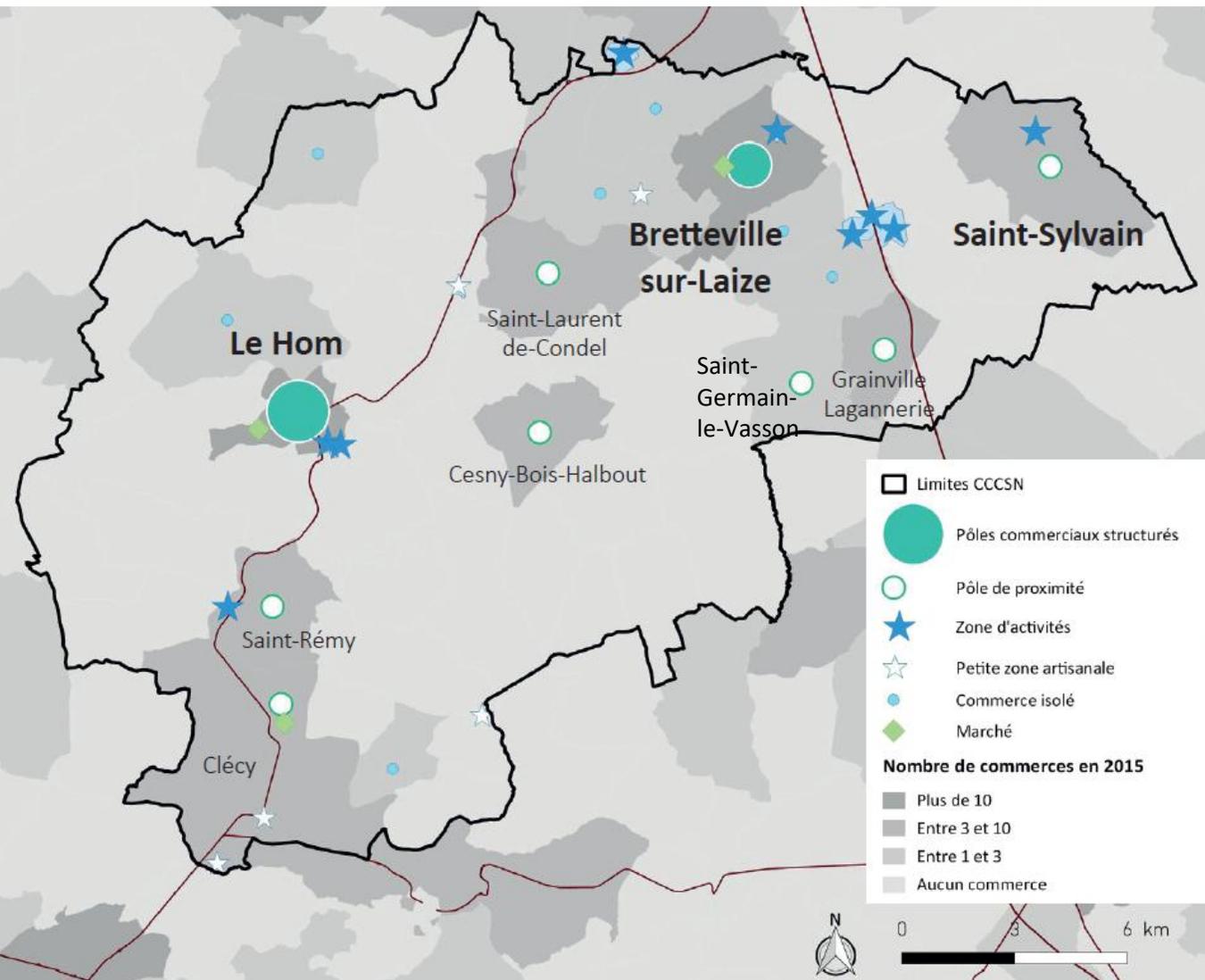
3 zones d'activités artisanales (Clécy, Saint-Rémy et Moutiers-en-Cinglais),

2 zones d'activités industrielles, avec une usine de transformation à Clécy et Agrial (Coopérative agricole) à Saint-Sylvain et Cesny-Bois-Halbout,

2 zones d'activités liées à l'exploitation des carrières (Fresney-le-Puceux, Cauvicourt/ Bretteville-le-Rabet/ Urville/Gouvix + carrières de Quilly à Bretteville-sur-Laize),

Plusieurs zones prévues dans les documents d'urbanisme n'ont pas été investies (Croisilles, Grimbosq ou Cesny-Bois-Halbout).

Structure commerciale du territoire



2 pôles commerciaux structurés que sont :

- La commune du Hom, regroupant **24 commerces, dont 11 alimentaires** (2 grandes surfaces alimentaires, 4 boucheries/charcuteries/poissonneries, 2 supérettes/épiceries et 3 boulangerie) **et 13 autres commerces de proximité** (fleuristes, magasins de vêtements, librairie, etc.). La commune accueille également de nombreux services (coiffeurs, salon de beauté, garages, blanchisseries...) : 65 dont 23 dans le domaine du bâtiment et de la construction
- La commune de Bretteville-sur-Laize, qui regroupe **18 commerces, dont 5 alimentaires** (1 supermarché, 1 boucherie, et 2 boulangeries, 1 épicerie) **et 13 autres commerces de proximité et services** (restauration rapide, librairie, débit de boisson, fleuriste, coiffeurs, etc.)

7 pôles de proximité (Cesny-Bois-Halbout, Clécy, Grainville-Lagannerie, Saint-Germain-le-Vasson, Saint-Laurent-de-Condé, Saint-Rémy, Saint-Sylvain) disposant de commerces structurants.

Constats

Un territoire **résidentiel**, avec **45 emplois pour 100 actifs occupés résidents** → induit de **nombreux trajets domicile-travail** avec les territoires voisins.

Une **offre commerciale polarisée par deux pôles économiques, la commune du Hom et celle de Bretteville-sur-Laize**, qui concentrent près de 53% des commerces du territoire.

Une **majorité de communes** (32 sur 47) **ne disposant d'aucun commerce**, révélant des **enjeux d'accessibilité des pôles commerciaux et de maintien des commerces des pôles de proximité**.

Une activité économique fortement marquée par la présence de **nombreuses petites entreprises artisanales**. Il s'agit notamment d'entrepreneurs indépendants spécialisés dans les domaines de l'artisanat et du bâtiment.

La présence de trois **carrières sur le territoire**.

Des **zones d'activités qui disposent d'importantes surfaces disponibles**, phénomène révélateur de leur manque d'attractivité (faiblesse du réseau numérique et accessibilité limitée) et de leur faible promotion/visibilité.

Des complémentarités entre **le Nord du territoire à prédominance résidentielle** et **le Sud-Ouest du territoire très marqué par le tourisme vert/sport -nature** en lien direct avec la présence de la Vallée de l'Orne et ses atouts paysagers. Ouverture de l'ensemble du territoire aux loisirs notamment des habitants de la communauté urbaine de Caen.

Quelle stratégie économique sur le territoire demain ?

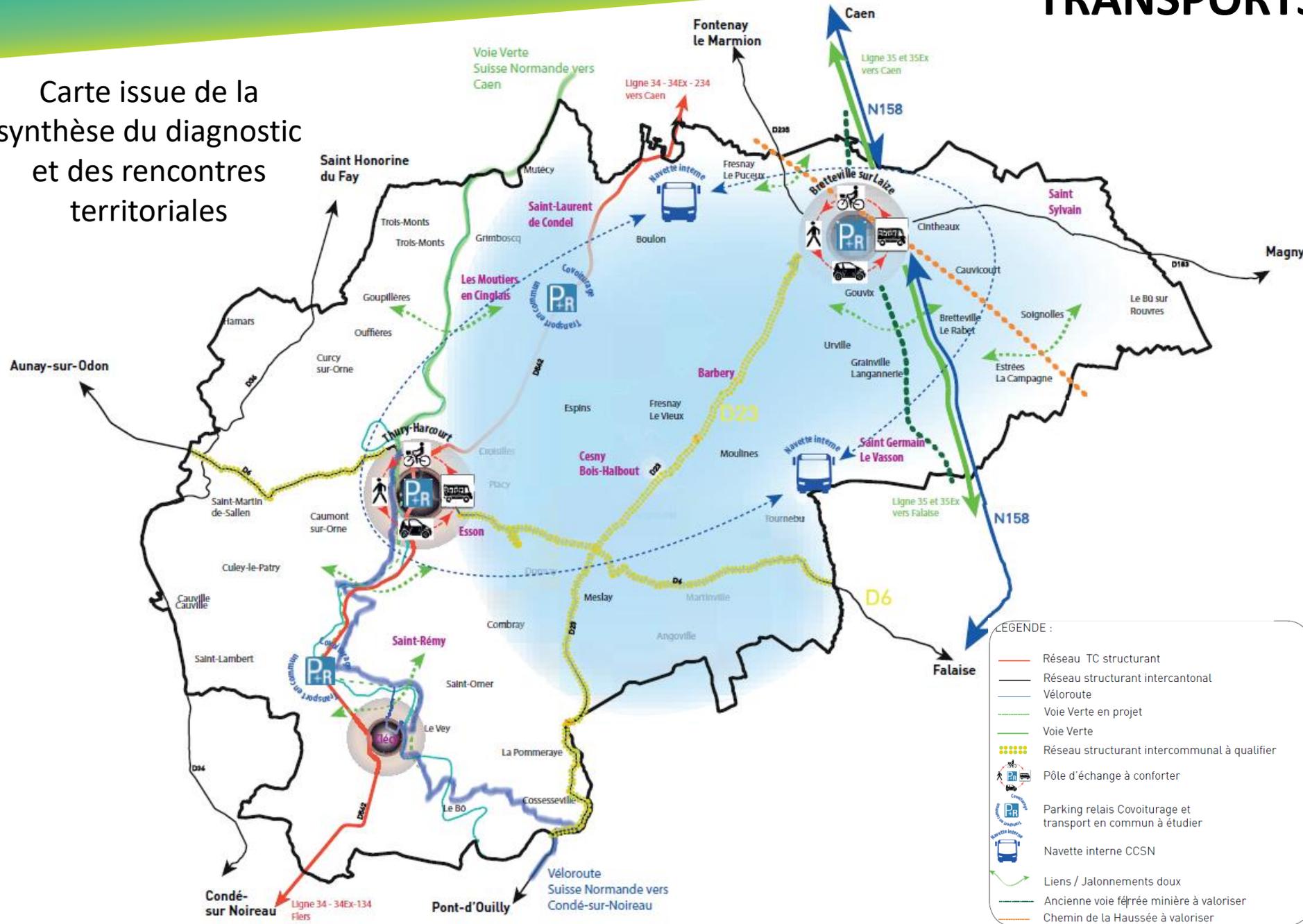
- En matière d'agriculture
- En matière de développement touristique
- En matière de commerces
- En matière de zones d'activités
- En matière de développement des activités artisanales
- En matière de carrières

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Comment faciliter la mobilité pour tous et rendre possible l'intermodalité ?

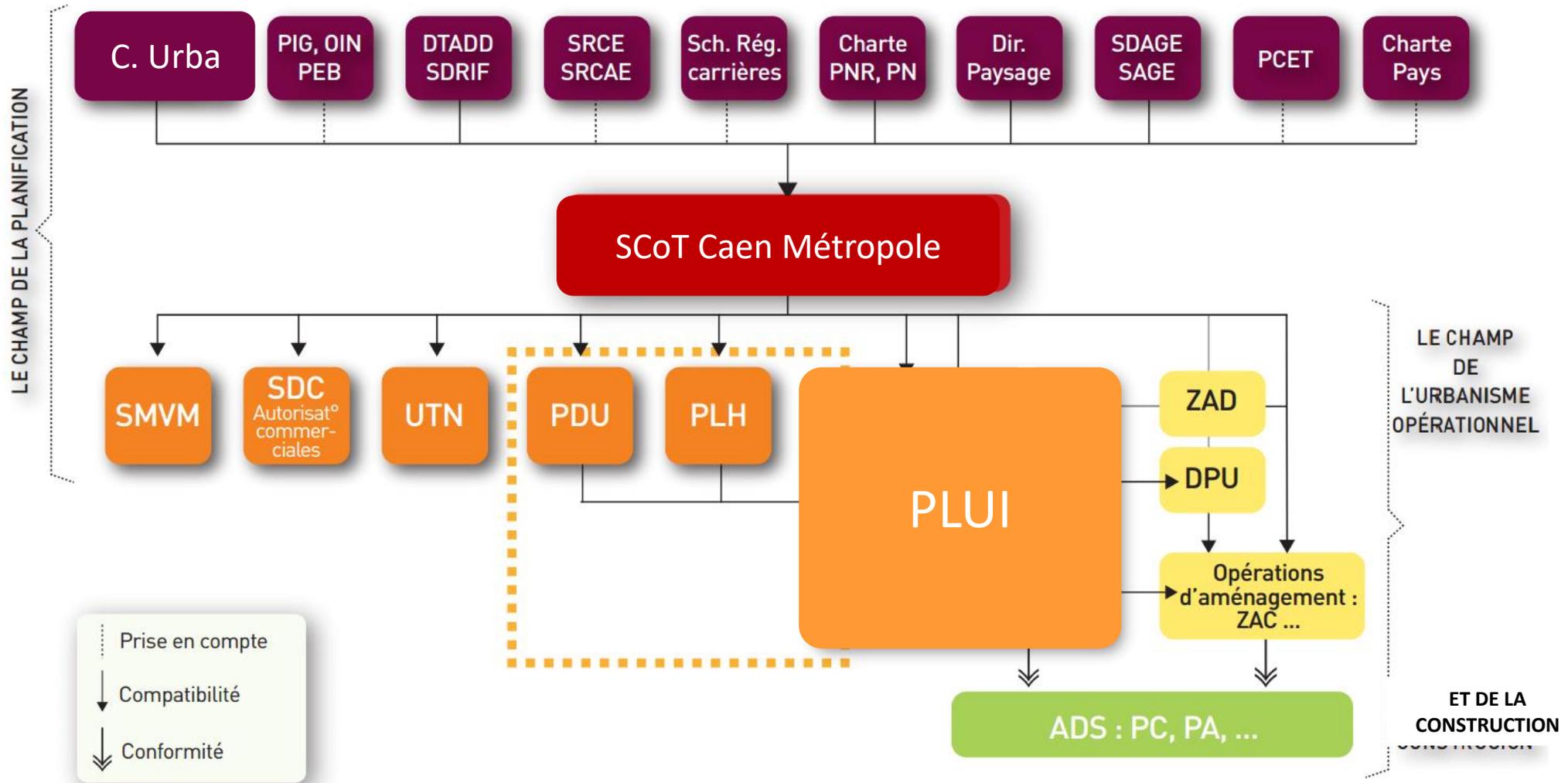
- Développer l'attrait des lignes 34, 34EX, 35, 35EX en favorisant l'usage et l'accès aux arrêts concernés « navettes » et en développant l'offre commerciale ?
- Accompagner le développement du covoiturage sur les courtes et longues distances ?
- Création d'outils internes au territoire de mise en relation covoiturage ?
- Etudier les liaisons douces communales et intercommunales
- Tisser / jalonner des liens doux avec la voie verte, afin de capter les flux cyclotouristiques et de les orienter sur les équipements de loisirs et de commerces ?
- Réfléchir à la création d'un axe doux structurant sur l'axe Nord-Sud à l'est du territoire s'appuyant sur l'ancienne voie de chemin de fer minier et sur le chemin de la Haussée ?
- Valoriser la voie verte en la reliant aux pôles générateurs pour y favoriser un usage quotidien
- Développer de « l'information multimodale » regroupant toute information sur les possibilités de transports ?

Carte issue de la synthèse du diagnostic et des rencontres territoriales



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Hiérarchie des textes et documents





Le PLUi de la CCCSN doit être compatible avec le SCoT Caen Métropole

SCoT CAEN-METROPOLE
DOCUMENT D'ORIENTATION ET
D'OBJECTIFS



Plan local d'urbanisme
intercommunal
Projet d'aménagement et de développement durables

PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole
19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN
Tél. : 02 31 86 39 00
www.caen-metropole.fr



Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole
19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00 - contact@aucame.fr
www.aucame.fr



Déclinaison des ambitions en 4 grands axes stratégiques :

Renforcer le « désir d'habiter »

1 Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

2 Garantir au plus près de tous, une offre d'équipements, de commerces et de services

3 Développer l'emploi

4 Permettre à tous de se déplacer facilement

1 Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1 Renforcer la qualité paysagère

2 Développer le sport nature

3 Renforcer l'attractivité des centralités

4 Préserver et restaurer la biodiversité

5 Développer les énergies renouvelables

6 Développer une agriculture de proximité

7 Contribuer à la bonne santé de la population

8 Valoriser le patrimoine et la culture

Renforcer la qualité paysagère

Renforcer l'un des atouts maîtres du Cingal-Suisse Normande, sa **qualité paysagère** : accompagner l'évolution du paysage, préserver et restaurer le bocage (développement de filières naturelles...), valoriser le patrimoine (naturel, bâti, industriel...), travailler l'intégration paysagère du bâti existant et à venir.



Sylvain Guichard / Calvados Attractivité

Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère

2/ Développer le sport nature

3/ Renforcer l'attractivité des centralités

4/ Préserver et restaurer la biodiversité

5/ Développer les énergies renouvelables

6/ Développer une agriculture de proximité

7/ Contribuer à la bonne santé de la population

8/ Valoriser le patrimoine et la culture

Renforcer la qualité paysagère

Préserver les coupures d'urbanisation

Les futures implantations de constructions devront respecter les grandes entités paysagères du territoire (vallées, plateau, coteaux) et les espaces naturels protégés ou d'intérêt local dans les paysages ou fonctionnalités écologiques.

Ces coupures d'urbanisation cadrent le développement de l'urbanisation à terme en indiquant les directions interdites du développement urbain.

Valoriser les entrées de ville et les franges urbaines

Parce qu'elles ont une importance capitale dans les paysages, une attention particulière doit être portée aux traitements des entrées de ville, en tant qu'interfaces entre milieux urbanisés et milieux naturels ou agricoles.

Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	37  Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
--	-------------------------------	---	---	--	--	---	--	--

Être un territoire exemplaire en terme de mise en valeur du foncier et de préservation des paysages

Gérer le sol de façon économe

La gestion économe du sol constitue l'un des éléments fondamentaux du projet de territoire en écho notamment aux lois Grenelle/ALUR et en déclinaison du SCoT Caen Métropole. Plusieurs leviers doivent être mobilisés :

- Favoriser le renouvellement urbain
- Changer la manière de produire du logement pour être plus économe en foncier
- Optimiser l'occupation des zones déjà urbanisées.

L'application des principes énumérés ci-dessous et les éléments déjà ciblés dans le projet de SCoT amènent les élus à se positionner sur **une réduction de la consommation foncière de l'ordre de 30%**.

Enveloppe foncière annuelle moyenne par EPCI			
Territoire	Habitat	Economie	Equipements et Infrastructures
CU Caen la mer	45 ha	24 ha	
CdC Cingal-Suisse Normande	7 ha	1,5 ha	
CdC Cœur de Nacre	6,7 ha	1,5 ha	10 ha
CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon	5,9 ha	1,5 ha	
CdC Val à Dunes	5,5 ha	1,5 ha	



Information qui ne sera pas affichée au PADD du PLUi

Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	38 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
-----------------------------------	-------------------------------	---	---	--	--	---	--	---

Être un territoire exemplaire en terme de mise en valeur du foncier et de préservation des paysages

Favoriser le renouvellement qualitatif au sein du tissu aggloméré

Valoriser le potentiel de requalification et de densification de chaque commune (prise en compte du bâti de la reconstruction).

Limiter la croissance des hameaux en préservant les qualités du bâti

Permettre aux constructions existantes de s'adapter aux besoins dans le respect du bâti environnant et du paysage

Autoriser extension en N et en A ainsi que des annexes non accolées.

Permettre le changement de destination du bâti de qualité

Étoilage en fonction du coût pour la collectivité, du risque et des nuisances.

Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	 39 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
--	-------------------------------	---	---	--	--	---	--	--

Développer le sport nature

Développer le **sport nature** : peu de territoires offrent une telle diversité de pratiques sportives et tout particulièrement de sports nature : kayak, escalade, parapente, vtt, randonnée pédestre... La pratique sportive est constitutive de l'identité du Cingal-Suisse Normande. Cette spécificité sera renforcée et le développement des sports nature sera accompagné.



Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	 40 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
-----------------------------------	--------------------------------------	---	---	--	--	---	--	--

Renforcer l'attractivité des centralités

Renforcer **la vie des bourgs**, leur **attractivité** (pour permettre le développement des commerces...), en renforçant **les centralités**, en offrant des espaces publics de qualité, des espaces de jeux pour les enfants, des chemins pour la « promenade du dimanche », des espaces pour les pratiques sportives (City stade...)



Bretteville-sur-Laize



Saint-Sylvain



Thury-Harcourt

Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	41  Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--	--	---	--	--

Renforcer l'attractivité des centralités

- 1. Des espaces publics de qualité** : les centres bourgs doivent être des espaces de rencontres et d'échanges. Leur aménagement doit être qualitatif, pensé pour tous (personnes âgées, enfants...).
- 2. Des espaces de jeux pour les enfants** : les pôles de proximité doivent accueillir un espace de jeux à l'abri de la circulation et proche des commodités.
- 3. Des chemins pour la promenade et pour la course à pied** : focus sur la ceinture verte qui doit permettre d'intégrer le bâti dans le paysage mais aussi être le support d'une pratique récréative.
- 4. Des espaces pour la pratique sportive** : City stade...

Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	 42 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
-----------------------------------	-------------------------------	--	---	--	--	---	--	--

Préserver et restaurer la biodiversité

Préserver et restaurer la **biodiversité** unique du Cingal-Suisse Normande comme la biodiversité ordinaire en protégeant les espaces sensibles, en restaurant les continuités écologiques, en préservant et en valorisant les ressources en eau (l'exceptionnel réseau de rivières et de ruisseaux comme les réserves d'eau potable).



Crédit photo :
JB Pons / Calvados Attractivité



Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	43 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
-----------------------------------	-------------------------------	---	--	--	--	---	--	--

Développer les énergies renouvelables

Faire du développement des **énergies renouvelables** l'un des piliers du développement du territoire (photovoltaïque, éolien, hydraulique, filière bois...) pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la transition énergétique et tendre vers un environnement plus sain.



Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	44  Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
-----------------------------------	-------------------------------	---	---	---	--	---	--	--

Développer une agriculture de proximité

Développer une **agriculture de proximité** (consommation locale) et diversifiée en pensant notamment aux besoins de la population et en facilitant l'accès à une alimentation de qualité (circuits courts, approvisionnement des cantines...)



Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère

2/ Développer le sport nature

3/ Renforcer l'attractivité des centralités

4/ Préserver et restaurer la biodiversité

5/ Développer les énergies renouvelables

6/ Développer une agriculture de proximité

7/ Contribuer à la bonne santé de la population

8/ Valoriser le patrimoine et la culture

Contribuer à la bonne santé de la population

Contribuer à **la bonne santé** de la population en encourageant les pratiques sportives et les mobilités actives (se rendre à l'école ou à la boulangerie à pied ou à vélo...) via des aménagements (liaisons piétonnes ou cyclables, équipements...) agréables et sécurisés, en contribuant à l'amélioration continue de la qualité de l'eau...



Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	 46 Communauté de communes Cingal-Suisse Normandie
-----------------------------------	-------------------------------	---	---	--	--	--	--	--

Valoriser le patrimoine et la culture

Mettre en valeur le patrimoine et l'identité locale

Le PLUI identifie des éléments remarquables à protéger, préserver ou valoriser car ils participent à l'identité locale. Ces éléments participent à l'identité du territoire et constituent les supports de parcours de découverte du territoire à partir de ses paysages et de son Histoire.

Un volet spécifique du règlement du PLUI pourra utilement évoquer le bâti de la reconstruction.

Favoriser la découverte de ce patrimoine et de cette identité

A travers les parcours et circuits de promenades à valoriser et aménager.

THURY-HARCOURT ET LA RECONSTRUCTION

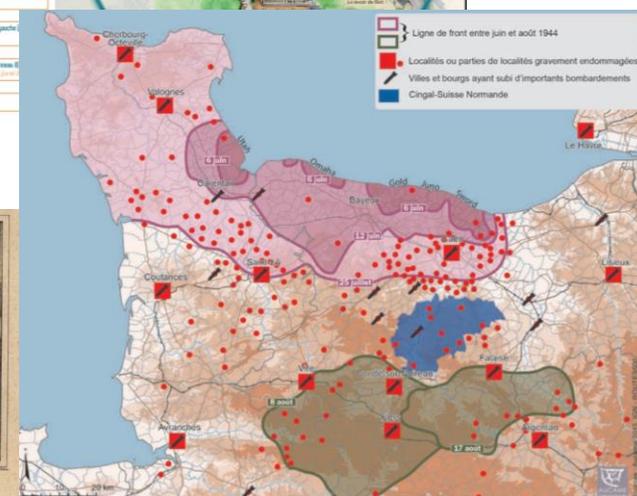
7 étapes
34 crochets
2 km

DÉPART DE CERCHE DE TOURISME, 2 PLACE SAINT-SAUVEUR

- 1- Descendre par le 2502 en direction de Caen, se diriger vers le portail du château sur votre gauche (Gareville 1 et 2)
- 2- Franchir le portail du château et traverser l'allée caennaise
- 3- Descendre sur votre droite, voir les chapelles, et passer devant l'ancienne tour de la Gareville (Gareville 3)
- 4- Continuer de descendre pour se diriger vers l'église des Sourdaines, face à l'église (Gareville 4)
- 5- Revenir sur son pas et remonter le rue du château jusqu'à la place du Général de Sade (à droite le long de la Gareville) (Gareville 5)
- 6- Continuer tout droit jusqu'à la place de l'Église, en face de l'église de la Gareville (Gareville 6)
- 7- Revenir à la place de l'Église, voir le portail du château, qui se situe à l'extrémité de la Gareville (Gareville 7)
- 8- Descendre le rue de Caen et l'église de la Gareville (à gauche) (Gareville 8)

REVENIR VERS CERCHE DE TOURISME

Map showing the route through Thury-Harcourt with various landmarks like 'Château de Thury-Harcourt', 'Église de la Gareville', and 'Place de l'Église'.



PARCOURS PATRIMOINE FERME, CHATEAUX, MANOIRS... EN CINGAL

HERITAGE TOUR FERME, CHATEAUX, MANOIRS... EN CINGAL

1 FERRERIE DE LA BICHETTE
2 CHATEAU DE FALCOURT
3 FERME DE LA GAREVILLE
4 MANOIR DE LA BICHETTE
5 MANOIR DE LA JOLLETTE
6 CHATEAU DE LA BICHETTE
7 CHATEAU DE LA BICHETTE
8 CHATEAU DE LA BICHETTE
9 CHATEAU DE LA BICHETTE
10 CHATEAU DE LA BICHETTE
11 CHATEAU DE LA BICHETTE
12 CHATEAU DE LA BICHETTE
13 CHATEAU DE LA BICHETTE
14 CHATEAU DE LA BICHETTE
15 CHATEAU DE LA BICHETTE
16 CHATEAU DE LA BICHETTE
17 CHATEAU DE LA BICHETTE
18 CHATEAU DE LA BICHETTE
19 CHATEAU DE LA BICHETTE
20 CHATEAU DE LA BICHETTE
21 CHATEAU DE LA BICHETTE
22 CHATEAU DE LA BICHETTE
23 CHATEAU DE LA BICHETTE
24 CHATEAU DE LA BICHETTE
25 CHATEAU DE LA BICHETTE
26 CHATEAU DE LA BICHETTE
27 CHATEAU DE LA BICHETTE
28 CHATEAU DE LA BICHETTE
29 CHATEAU DE LA BICHETTE
30 CHATEAU DE LA BICHETTE
31 CHATEAU DE LA BICHETTE
32 CHATEAU DE LA BICHETTE
33 CHATEAU DE LA BICHETTE
34 CHATEAU DE LA BICHETTE
35 CHATEAU DE LA BICHETTE
36 CHATEAU DE LA BICHETTE
37 CHATEAU DE LA BICHETTE
38 CHATEAU DE LA BICHETTE
39 CHATEAU DE LA BICHETTE
40 CHATEAU DE LA BICHETTE
41 CHATEAU DE LA BICHETTE
42 CHATEAU DE LA BICHETTE
43 CHATEAU DE LA BICHETTE
44 CHATEAU DE LA BICHETTE
45 CHATEAU DE LA BICHETTE
46 CHATEAU DE LA BICHETTE
47 CHATEAU DE LA BICHETTE
48 CHATEAU DE LA BICHETTE
49 CHATEAU DE LA BICHETTE
50 CHATEAU DE LA BICHETTE

Axe 1 : Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs

1/ Renforcer la qualité paysagère	2/ Développer le sport nature	3/ Renforcer l'attractivité des centralités	4/ Préserver et restaurer la biodiversité	5/ Développer les énergies renouvelables	6/ Développer une agriculture de proximité	7/ Contribuer à la bonne santé de la population	8/ Valoriser le patrimoine et la culture	47 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
-----------------------------------	-------------------------------	---	---	--	--	---	--	--

2

Garantir au plus près de tous, une offre d'équipements, de commerces et de services

1

Enrichir, diversifier et intensifier l'offre de services et de commerces de Thury-Harcourt /Le Hom et de Bretteville sur Laize

2

Garantir et renforcer l'offre de proximité des « communes de proximité »

3

Permettre à toutes les générations de se maintenir sur le territoire et accueillir de nouveaux habitants

4

Développer des services liés à l'accueil de la petite enfance

Armature urbaine : un maillage structurant pour le territoire

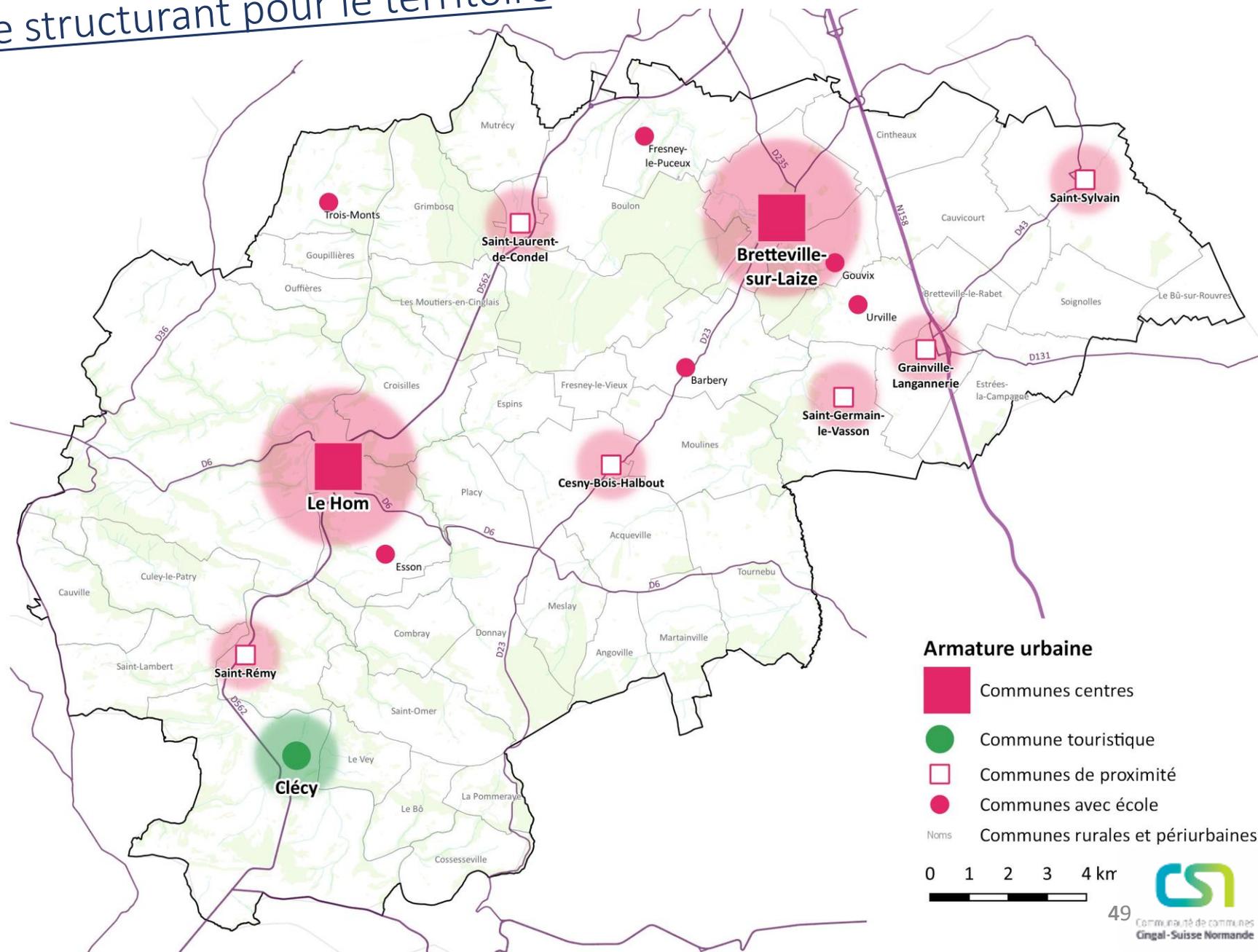
2 communes centres, identifiées dans le Schéma de Cohérence Territoriale comme pôle principal, pour Thury-Harcourt et pôle relais pour Bretteville-sur-Laize offrant les services supérieurs à la population.

1 commune touristique, disposant des équipements et services des communes de proximité et stratégique pour le développement touristique communautaire.

6 communes de proximité disposant d'une école, de commerces et de services et jouant un rôle structurant pour le territoire.

6 communes avec école contribuant à mailler le territoire communautaire,

32 communes rurales complétant l'armature du territoire.



Enrichir, diversifier et intensifier l'offre de services et de commerces de Thury-Harcourt /Le Hom et de Bretteville-sur-Laize

Les deux communes centres du Cingal-Suisse Normande doivent affirmer leur rôle moteur pour le territoire en renforçant leur poids démographique et en développant leur attractivité.



Maison de santé



Pharmacie



Maison des services



Collège

Axe 2 : Garantir une offre d'équipement, de commerces et de services au plus près de tous

1/ Enrichir, diversifier et intensifier l'offre de services et de commerces de Thury-Harcourt /Le Hom et de Bretteville sur Laize

2/ Garantir et renforcer l'offre de proximité des « centralités relais » du territoire

3/ Permettre aux habitants de rester sur le territoire à tout âge et accueillir de nouveaux habitants

Garantir et renforcer l'offre de proximité des « communes de proximité »

Garantir et renforcer **l'offre de proximité** des communes de proximité : Clécy, qui joue également le rôle de commune touristique, Cesny-Bois-Halbout, Grainville-Langannerie, Saint-Laurent-de-Condé, Saint-Rémy-sur-Orne, Saint-Sylvain et Saint-Germain-le-Vasson doivent affirmer leur rôle de commune de proximité.



Clécy



Saint-Laurent-De-Condé



Saint-Sylvain



Saint-Germain-le-Vasson



Cesny-Bois-Halbout



Saint-Rémy-sur-Orne



Grainville-Langannerie

Axe 2 : Garantir une offre d'équipement, de commerces et de services au plus près de tous

1/ Enrichir, diversifier et intensifier l'offre de services et de commerces de Thury-Harcourt /Le Hom et de Bretteville sur Laize

2/ Garantir et renforcer l'offre de proximité des « centralités relais » du territoire

3/ Permettre aux habitants de rester sur le territoire à tout âge et accueillir de nouveaux habitants

Permettre aux habitants de rester sur le territoire à tout âge et accueillir de nouveaux habitants

Le Cingal-Suisse Normande se fixe pour objectif :

- De permettre aux habitants actuels de rester sur le territoire à tout âge ;
- D'accueillir de nouveaux habitants.

Le PLUi souhaite ainsi maintenir le rythme de croissance démographique constaté ces dernières années soit **l'accueil d'environ 280 habitants supplémentaires par an**. Pour ce faire, le rythme de construction des dix dernières années sera maintenu. Cette offre sera diversifiée pour répondre à l'ensemble des besoins.

Accueillir de **nouveaux habitants, répondre aux besoins de toutes les générations** :

- réhabiliter les logements existants,
- construire des logements adaptés aux différents besoins,
- permettre au plus grand nombre d'habiter au plus proche des services (affirmation des centres-villes et cœurs de bourgs),
- maintenir une offre de logements dans les communes rurales.

Axe 2 : Garantir une offre d'équipement, de commerces et de services au plus près de tous

1/ Enrichir, diversifier et intensifier l'offre de services et de commerces de Thury-Harcourt /Le Hom et de Bretteville sur Laize	2/ Garantir et renforcer l'offre de proximité des « centralités relais » du territoire	3/ Permettre aux habitants de rester sur le territoire à tout âge et accueillir de nouveaux habitants	 52 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
---	--	--	--

Développer des services liés à l'accueil de la petite enfance

Pour la population
Pour l'attractivité

Axe 2 : Garantir une offre d'équipement, de commerces et de services au plus près de tous

1/ Enrichir, diversifier et intensifier l'offre de services et de commerces de Thury-Harcourt /Le Hom et de Bretteville sur Laize

2/ Garantir et renforcer l'offre de proximité des « centralités relais » du territoire

3/ Permettre aux habitants de rester sur le territoire à tout âge et accueillir de nouveaux habitants

3 Développer l'emploi

- 1 Encourager le maintien et le développement des entreprises existantes
- 2 Affirmer et renforcer l'activité touristique
- 3 Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi
- 4 Développer les commerces et les services dans les centralités
- 5 Accueillir de nouvelles entreprises

Encourager le développement des entreprises existantes

1. Le tissu artisanal situé au plus près de la population et maillant le territoire est une chance et une richesse. Le maintien et le développement des entreprises situées dans le « diffus » sera rendu possible dès lors que l'activité est compatible avec l'éventuelle proximité de riverain (s) et que l'intégration paysagère du projet est prise en compte : **réalisation de STECAL dédiés.**
2. Permettre dans le **tissu urbain les activités compatibles** avec la proximité de l'habitat.
3. Le **développement des carrières** existantes sera autorisé dans la mesure où le projet d'extension justifiera des efforts nécessaires en matière d'intégration paysagère, de la prise en compte et du traitement des nuisances potentielles auprès des riverains et d'un impact environnemental réduit.

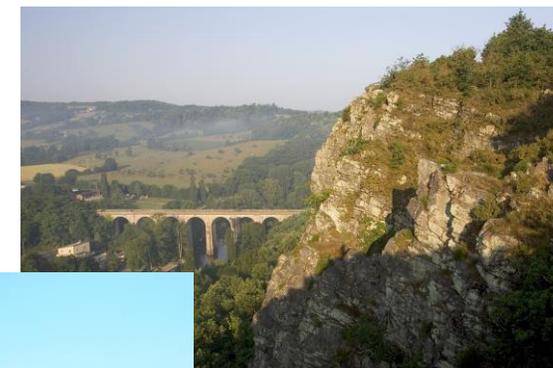
Nota Bene: La CC a récemment missionné une étude sur une analyse prospective du développement économique. Les résultats de cette étude permettront d'apporter de la matière à cet axe.

Axe 3: Développer l'emploi dans le Cingal-Suisse Normande

1/ Encourager le développement des entreprises existantes	2/ Affirmer et renforcer l'activité touristique	3/ Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi	4/ Développer les commerces et les services dans des centralités affirmées	5/ Accueillir de nouvelles entreprises	 55 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
---	---	--	--	--	--

Affirmer et renforcer l'activité touristique

- Affirmation de la vallée de l'Orne (valorisation, développement de l'offre de services, travailler les jonctions pour « irriguer le territoire »...)
- Aménagement de la vallée de la Laize,
- Renforcement de la commune touristique de Clécy,
- Développement et mise en valeur des activités présentes (sport nature, musées...)
- Protection et mise en valeur du patrimoine.



Axe 3: Développer l'emploi dans le Cingal-Suisse Normande

1/ Encourager le développement des entreprises existantes

2/ Affirmer et renforcer l'activité touristique

3/ Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi

4/ Développer les commerces et les services dans des centralités affirmées

5/ Accueillir de nouvelles entreprises

Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emplois

- Accompagner le développement d'une **agriculture créatrice d'emplois** (agriculture durable et circuits courts...)

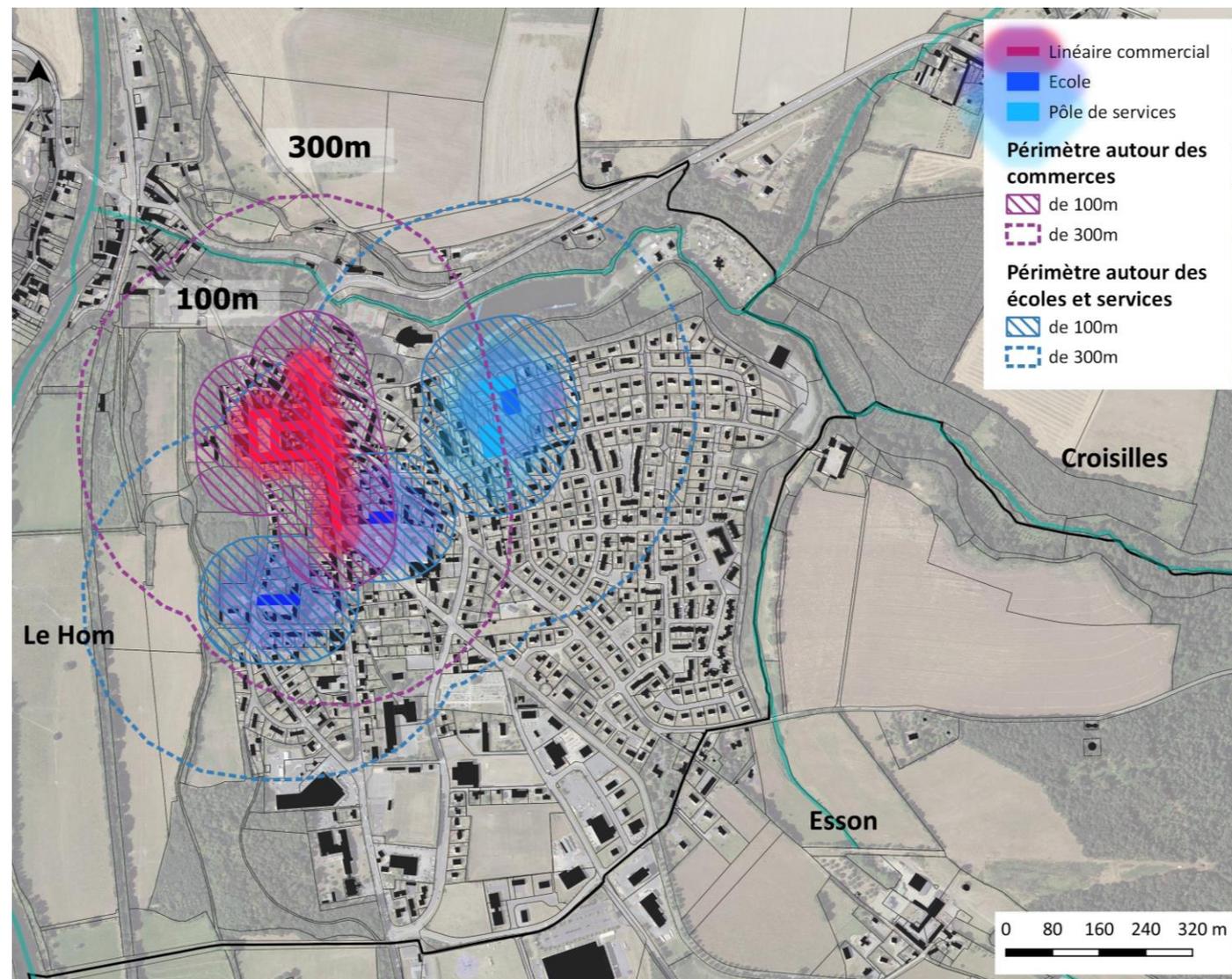


Axe 3: Développer l'emploi dans le Cingal-Suisse Normande

1/ Encourager le développement des entreprises existantes	2/ Affirmer et renforcer l'activité touristique	3/ Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi	4/ Développer les commerces et les services dans des centralités affirmées	5/ Accueillir de nouvelles entreprises	 57 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
---	---	---	--	--	---

Développer les commerces et les services dans les centralités

Pérenniser l'ensemble des équipements scolaires, permettre le développement des commerces dans les centralités, faciliter leurs accès aux habitants en appliquant des densités de construction plus importantes dans un rayon de 100 et de 300 mètres autour des linéaires commerciaux.



Axe 3: Développer l'emploi dans le Cingal-Suisse Normande

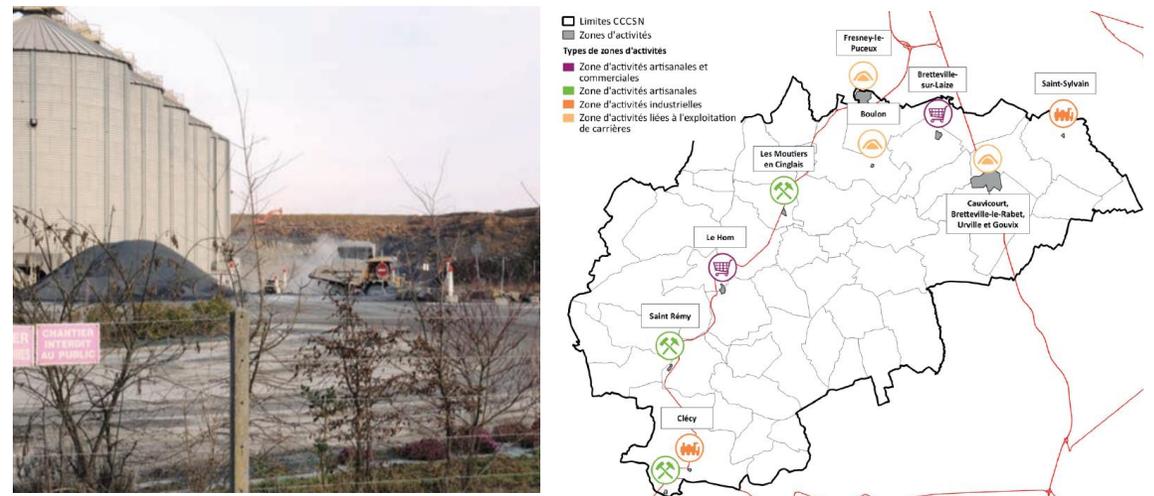
1/ Encourager le développement des entreprises existantes	2/ Affirmer et renforcer l'activité touristique	3/ Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi	4/ Développer les commerces et les services dans des centralités affirmées	5/ Accueillir de nouvelles entreprises	 58 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
---	---	--	---	--	--

Accueillir de nouvelles entreprises

Nota Bene: La CC a missionné une étude sur une analyse prospective du développement économique. Les résultats de cette étude permettront d'apporter de la matière à cet axe.

Selon les résultats de l'étude menée par la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande il s'agira d'affiner la stratégie actuellement admise consistant à privilégier l'implantation de nouvelles zones d'activités économiques prioritairement à proximité des principaux axes de déplacements et/ou des secteurs les mieux équipés en équipements et services divers.

Fibre/ réseaux et voirie /
accessibilité /proximité des
services et commerces



Axe 3: Développer l'emploi dans le Cingal-Suisse Normande

1/ Encourager le développement des entreprises existantes	2/ Affirmer et renforcer l'activité touristique	3/ Accompagner le développement d'une agriculture créatrice d'emploi	4/ Développer les commerces et les services dans des centralités affirmées	5/ Accueillir de nouvelles entreprises	 59 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
---	---	--	--	--	---

4 Permettre à tous de se déplacer facilement

- 1 Conforter la desserte routière du territoire et saisir les opportunités de développement
- 2 Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile individuelle
- 3 Structurer un réseau de cheminements doux

Conforter la desserte routière du territoire en améliorant l'accessibilité aux communes centres et de proximité

- Axe Caen-Flers qui dessert notamment quatre centralités du territoire (contournement de Thury-Harcourt, valorisation de la traversée et des accès de Saint-Rémy, Clécy et Saint-Laurent-de-Condé)
- Axe Caen-Falaise (Grainville-Langannerie, Saint-Sylvain)
- D23 (Bretteville-sur-Laize, Cesny-Bois-Halbout)

Axe 4 : Permettre à tous de se déplacer facilement sur le territoire

1/ Conforter la desserte routière du territoire et saisir les opportunités de développement	2/ Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile	3/ Structurer un réseau de cheminements doux	 61 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
--	---	--	--

Conforter la desserte routière du territoire et saisir les opportunités de développement

- Projet de contournement de Thury-Harcourt à intégrer au projet politique en permettant de préserver les emprises éventuelles et de favoriser l'intégration paysagère/ environnementale de cette déviation.

L'étude sur le projet de contournement est en cours et aucune option n'est arrêtée. Il importe cependant de préserver les emprises potentiellement nécessaires au futur projet. Le projet de contournement sera précisé avant l'arrêt du PLUi.



Secteurs de vigilance pour ne pas empêcher la mise en œuvre de l'une des options proposées



Axe 4 : Permettre à tous de se déplacer facilement sur le territoire

1/ Conforter la desserte routière du territoire et saisir les opportunités de développement

2/ Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile

3/ Structurer un réseau de cheminements doux

Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile individuelle

- Accompagner le développement des **moyens de transports alternatifs à l'automobile individuelle** : via l'aménagement d'aires de co-voiturage, le renforcement de l'offre de transports en commun (travail avec le conseil départemental, Caen-la-Mer ?), [le développement d'une offre de véhicules en libre-service, la location de vélos électriques], la mise en place d'une stratégie de développement des mobilités actives (marche, vélo...)



- Développer l'**intermodalité** (se rendre à vélo ou à pied à l'aire de covoiturage, y stationner son vélo ou sa voiture en sécurité...)

Axe 4 : Permettre à tous de se déplacer facilement sur le territoire

1/ Conforter la desserte routière du territoire et saisir les opportunités de développement

2/ Accompagner le développement des **moyens de transports alternatifs à l'automobile**

3/ Structurer un réseau de cheminements doux

Structurer un réseau de cheminements doux

Structurer un réseau de **cheminements doux** maillant le territoire pour :

- Permettre aux plus jeunes de se rendre à l'école ou au collège à pied ou en vélo ;
- Permettre à tous de rejoindre les commerces et services de proximité ;
- Permettre à tous de se rendre dans les vallées de l'Orne (Vélofrancette) et de la Laize, afin de rejoindre rapidement un grand itinéraire de promenade et pour que les usagers de ces grands itinéraires profitent des commerces et des services des communes du Cingal-Suisse Normande.

Axe 4 : Permettre à tous de se déplacer facilement sur le territoire

1/ Conforter la desserte routière du territoire et saisir les opportunités de développement	2/ Accompagner le développement des moyens de transports alternatifs à l'automobile	3/ Structurer un réseau de cheminements doux	 64 Communauté de communes Cingal-Suisse Normande
---	---	---	--

